

CONVENTION NATIONALE DE PARTENARIAT OPCO ATLAS ET UNML 2025-2027

ENTRE :

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML), association loi 1901, sous le numéro SIRET 43406657700041 dont le siège social se situe 54 rue de Paradis, 75010 Paris,

Représentée par Thierry Marty, Vice - Président de l'UNML, dûment habilité,

Ci-après dénommé « UNML »

D'UNE PART,

ET,

L'OPCO ATLAS, Opérateur de compétences organisé sous forme d'association, sous le numéro SIRET 851 296 632 00074, dont le siège social se situe 25 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris,

Représenté par Marie BUARD, Présidente de l'OPCO ATLAS, dûment habilitée à l'effet des présentes

Ci-après désigné « OPCO ATLAS »,

D'AUTRE PART,

L'UNML et l'OPCO ATLAS seront ci-après dénommés individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

La loi pour le plein emploi a confié aux Missions Locales un rôle stratégique d'appui et de coordination au sein du comité national et des comités territoriaux pour l'emploi sur tout sujet relatif aux publics jeunes. Ces prérogatives conférées au réseau des Missions Locales assurent une coopération renforcée de tous les acteurs nationaux et territoriaux au service de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.

Le réseau des Missions Locales contribue à l'élaboration des orientations stratégiques et anime les travaux des comités concernant les jeunes. Il participe également aux travaux préparatoires aux futurs outils communs du Réseau pour l'emploi, notamment le chantier relatif à l'interopérabilité des systèmes d'information.

L'OPCO ATLAS, agréé par l'État pour gérer les fonds de la formation professionnelle des entreprises des secteurs des services financiers et du conseil, déploie une offre de services de proximité en direction de ses plus de 196 000 entreprises adhérentes regroupant 2 millions de salariés.

L'OPCO ATLAS accompagne 14 branches professionnelles sur les secteurs d'activité suivants :

Assurance

- Agents généraux d'assurance
- Courtage d'assurances et de réassurances
- Sociétés d'assurances
- Sociétés d'assistance

Banques et Finance

- Banque
- Banque populaire
- Caisse d'épargne
- Crédit mutuel
- Marchés financiers
- Sociétés financières

Conseil

- Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils
- Géomètres Experts
- Economistes de la construction

Expertise comptable et commissariat aux comptes

- Experts-comptables et commissariats aux comptes

Les branches de l'OPCO ATLAS partagent plusieurs contraintes et enjeux :

- Evoluer dans un environnement en perpétuelle transformation, profondément impacté par le numérique et les nouveaux modes de travail.
- Faire face à une importante demande en ressources humaines pour assurer le renouvellement des effectifs et répondre aux besoins en matière de compétences et d'expertises.
- Obéir aux mêmes logiques de fonctionnement : structurelles, opérationnelles et commerciales.
- Répondre aux obligations réglementaires impactant les activités et les métiers.

L'ensemble de ses secteurs connaît un dynamisme sans équivalent avec une croissance de l'emploi deux fois supérieure à celle du tertiaire dans les services marchands en général.

- De mobiliser des cofinancements externes pour optimiser les investissements formation des entreprises.
- D'anticiper les évolutions des métiers et renforcer le développement des compétences des salariées et demandeurs d'emploi.
- De promouvoir les métiers et l'alternance afin de garantir un gisement de talents pour répondre aux besoins des entreprises.
- De favoriser l'inclusion dans les secteurs financiers et du conseil pour contribuer à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Partageant l'objectif commun de contribuer à l'insertion durable des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par les Missions Locales et de répondre aux besoins en recrutement des entreprises des branches représentées par l'OPCO ATLAS, les Parties décident d'unir leurs actions au sein de la présente convention.

CECI ETANT RAPPELE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention nationale a pour objet de :

- Définir les enjeux, les axes et les actions du partenariat entre l'UNML et l'OPCO ATLAS au niveau national ;
- Préciser un cadre d'engagement afin de développer et renforcer les collaborations territoriales entre les ARML et les délégations régionales de l'OPCO ATLAS, étant entendu que les partenaires s'engagent à mobiliser leurs réseaux respectifs afin de faciliter les échanges, la mise en œuvre et la déclinaison régionale de la présente convention.

ARTICLE 2. ENJEUX

L'UNML et l'OPCO ATLAS entendent coordonner leurs actions pour contribuer conjointement à :

- L'orientation des jeunes vers les formations et les métiers des branches professionnelles représentées par l'OPCO ATLAS.
- L'accès aux opportunités d'emploi durable des jeunes en réponse aux besoins en recrutement des entreprises représentées par l'OPCO ATLAS.

Les actions auront vocation à :

- Favoriser l'interconnaissance des 2 réseaux.
- Promouvoir les métiers des branches représentées par l'OPCO ATLAS.
- Mutualiser les actions en priorité en faveur des jeunes de 16 à 25 ans : ni en étude ni en formation, résidents des territoires prioritaires, en situation de handicap, réfugiés, etc.
- Promouvoir toutes initiatives visant à corriger les stéréotypes et les biais dans les représentations sociales sur les métiers qu'elles soient liées au niveau de diplôme, à l'égalité femme-homme, à l'origine sociale, aux situations de handicap, etc.
- Faciliter la relation de proximité entre les jeunes et les entreprises dans les territoires.
- Renforcer les synergies entre partenaires et les initiatives multi-partenariales dans les territoires pour en optimiser l'efficacité.

	- Journées Orientation Alternance d'Atlas : https://www.opco-atlas.fr/JOA.html - Plateforme d'annonces emploi Alternance Atlas : https://annoncesatlas.opco-atlas.fr/ - Plateforme des formations en Alternance : https://www.opco-atlas.fr/entreprise/indexAtlas.html - Certifications de Branches : https://www.opco-atlas.fr/particulier/cqp.html - la programmation des sessions POEC : https://www.opco-atlas.fr/particulier/preparation-operationnelle-a-emploi.html - Programme Numeric'Emploi : https://www.opco-atlas.fr/atlas/partenaires-institutionnels/numeric-emploi.html
Impulser la participation dans la mesure du possible aux événements pour l'orientation, l'emploi et/ou le recrutement organisés par l'OPCO ATLAS à destination des jeunes et des entreprises. Les conseillers des missions locales pourront diffuser, mettre en relation, appuyer au sourcing et accompagner de potentiels candidats en recherche de stage, parrainage, visites en entreprise, immersions professionnelles/PMSMP et d'emploi, etc. lors de ces événements.	Participer dans la mesure du possible aux événements pour l'orientation, l'emploi et/ou le recrutement sur les métiers des secteurs de l'OPCO ATLAS organisés par les Missions Locales à destination des jeunes et des entreprises. Les équipes de conseils de l'OPCO ATLAS (et/ou de professionnels d'entreprise) pourront informer les jeunes, conseiller et faire connaître les métiers, les formations, les certifications, les opportunités d'emploi en alternance, et mettre en relation des entreprises en recherche de candidats lors de ces événements.

Axe 2 – INGENIERIE DE PARCOURS

Finalités

- Déployer toute action permettant **l'acculturation mutuelle entre les équipes** des 2 partenaires sur les services respectifs proposés aux jeunes et aux entreprises.
- Encourager et déployer des **ingénieries de parcours** articulant le **conseil et l'accompagnement des jeunes** avec les **dispositifs emploi-formation** et tous les services au national et au régional visant à développer l'emploi et les compétences : alternance, préparation opérationnelle à l'emploi, visant des certifications de Branche, d'acquisition de compétences de base préparatoire à l'entrée en formation et en emploi.

ARTICLE 4. DEPLOIEMENT

Au niveau national, l'UNML et l'OPCO ATLAS déploient les actions relevant des axes de la présente convention. Au niveau régional, les représentants régionaux des ARML et de l'OPCO ATLAS peuvent décliner une **feuille de route** permettant d'ajuster les actions au plus près des besoins des territoires, selon le modèle commun mis à disposition (cf. annexe 1).

ARTICLE 5. MODALITES DE PILOTAGE

Au niveau national, sont déployées :

- **Des relations de coopération** entre l'UNML et l'OPCO ATLAS, incluant à minima **une réunion annuelle de suivi**, avec les représentants de l'UNML d'une part, de l'OPCO ATLAS, d'autre part. Cette réunion permet de partager le suivi de la mise en œuvre de la convention nationale, des feuilles de route et de lancer le cas échéant le déploiement de nouvelles actions. Des points d'étape, des séances de travail et un partage d'informations utiles sont par ailleurs organisés sous toute forme qui apparaît pertinente aux parties, autant que de besoin.
- **Des relations multilatérales** dans le cadre de diverses actions ou manifestations (pour parties listées ci-avant parmi les 3 axes) pouvant associer l'UNML, les ARML, les Missions Locales, l'OPCO ATLAS, et d'autres partenaires le cas échéant.

Les parties désignent les personnes responsables du suivi opérationnel de cette convention afin d'en assurer la bonne exécution et faire des points d'étapes réguliers des actions engagées.

Pour l'UNML	Pour l'OPCO ATLAS
Tifaine Douchet	Monica OKHKIAN
Chargée de mission Partenariats du monde économique	Cheffe de projet Développement des Partenariats
tdouchet@unml.info	mokhkian@opco-atlas.fr

Au niveau régional :

Les ARML et les représentants de l'OPCO ATLAS conviennent de leurs modalités de coopération et en informent les représentants nationaux.

ARTICLE 6. SUIVI ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Chaque Partie organise un suivi de la mise en œuvre de la convention nationale et des feuilles de route. Un bilan est partagé annuellement.

Un modèle de bilan et des indicateurs partagés sont définis conjointement par les parties. Ce bilan permet de proposer une synthèse de l'activité partenariale déployée et est associé à quelques indicateurs d'activité. Il comporte surtout et autant que possible au regard des données disponibles, des indicateurs d'effets des coopérations (par exemple, nombre d'actions de promotion des métiers, nombre de conseillers des ML/OPCO

janvier 1978 dite Informatique et Libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018.

Les Parties s'engagent à prendre toutes les précautions utiles afin de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour préserver la sécurité des données à caractère personnel précitées et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

ARTICLE 12. RESILIATION

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception. Cette résiliation prendra effet 3 mois après réception de cette lettre par l'autre Partie.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE – LITIGES

La présente convention sera soumise pour sa formation, son exécution et son interprétation à la loi française.

En cas de difficultés survenant tant à l'occasion de l'exécution que de l'interprétation de l'une des clauses de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver des solutions amiables pour régler leurs différends.

En cas de litige, et après tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de Paris, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 14. ANNEXES

Font partie intégrante de la convention les annexes suivantes :

Annexe 1 : Modèle de feuille de route régionale

Annexe 2 : Liste des représentants régionaux

SIGNATURE DES PARTIES

Pour l'OPCO ATLAS

Marie BUARD, Présidente



Date : 16/10/2025

Pour l'UNML

Isabelle PERDEREAU, membre du bureau de l'UNML et présidente de l'ARML Ile de France



Date : 16/10/2025



mobilisables auprès des entreprises adhérentes à l'OPCO		
- Toutes autres actions.		
	ARML	OPCO ATLAS
Actions		

Axe 3 – OBSERVATION ET ETUDES		
Objectifs	Partager tout élément d'observation sur les études, travaux prospectifs et outils produits par les observatoires respectifs de l'UNML et des branches professionnelles du périmètre de l'OPCO ATLAS, ainsi que le recours aux dispositifs et financements mobilisables auprès de l'OPCO ATLAS, sur les ingénieries de parcours déployées et leurs effets pour les entreprises comme pour les jeunes, notamment.	
Les partenaires régionaux définissent les actions qu'ils souhaitent déployer. Parmi les actions relatives à l'axe 3, ils <u>peuvent</u> cibler à minima une action relative au partage d'étude au niveau régional au du bilan annuel de la mise en œuvre de la feuille de route		
	ARML	OPCO ATLAS
Actions		

SIGNATURE DES PARTIES

Signataire OPCO ATLAS	Signataire ARML en XX
XX	XX
Date :	Date :